PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE LUNDI 15 MARS 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue par vidéoconférence à 19 h 30, le lundi 15 mars 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tient par vidéoconférence étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique.

Sont aussi présents par vidéoconférence les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Monsieur Hubert Gagné-Guimond est absent.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

1. *Adoption du règlement numéro 369 - Décrétant un emprunt de 384 298 $ afin de financer la subvention du ministère de Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);*
2. *Fêtes du 25e du Jardin floral de La Pocatière – Commandite.*

58-03-2021 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 384 298 $ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 22 février 2021, afin de permettre la réfection du pavage sur les routes Jeffrey et Martineau;

ATTENDU QUE la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'emprunter la somme de 384 298$;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par la conseillère Annie Sénéchal;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet – redressement des infrastructures routières locales, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 384 298 $. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).

ARTICLE 3.

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports Québec et la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 22 février 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

59-03-2021 **FÊTES DU 25E DU JARDIN FLORAL DE LA POCATIÈRE – COMMANDITE**

CONSIDÉRANT QUE l'été prochain le Jardin floral de La Pocatière fêtera ses 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet anniversaire constitue une belle occasion de créer un moment rassembleur et chaleureux qui permettra de faire découvrir à tous la richesse historique, culturelle et scientifique du Jardin floral;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière désire devenir partenaire des Fêtes du 25e du Jardin Floral de La Pocatière en choisissant le partenariat argent au coût de 500.00 $.

60-03-2021 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
la levée de l'assemblée à 19 H 36.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière